

Avis de publication

Monsieur Jérôme FEDELICH, Directeur du SMALIM, par délégation du Président du SMALIM, certifie que les délibérations ci-après mentionnées ont été publiées électroniquement et mises à la disposition du public sur le site internet du Syndicat mixte (www.smalim.fr) ce jour, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement, dans leur intégralité, à l'exception lorsqu'il y a lieu des annexes aux délibérations dont tout ou partie du contenu est protégé au titre des dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

Les annexes qui n'auraient pas été publiées électroniquement sont communicables sur demande à smalim@hautsdefrance.fr, occultées des mentions à protéger, dans le respect des dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

La délivrance des actes en version papier se fait selon les modalités fixées par l'[article R. 311-11 du code des relations entre le public et l'administration](#). Toute demande de cette nature devra être adressée à smalim@hautsdefrance.fr.

Les actes administratifs ci-après mentionnés peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de leur publication électronique, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Président du SMALIM, étant précisé que le Syndicat mixte dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi via le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Lille, le 06 novembre 2023

Pour le Président du SMALIM et par délégation,



Monsieur Jérôme FEDELICH
Directeur du SMALIM

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE COMITE SYNDICAL LE
26 OCTOBRE 2023**

Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales

N° de délibération	Objet	Approbation / Rejet
2023-17	Tarification des redevances aéroportuaires et mesures incitatives à la création de lignes nouvelles et à l'accroissement de l'offre sur les lignes régulières existantes de l'exploitant de l'aéroport de Lille-Lesquin	Approuvée
2023-18	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique de Lille-Lesquin	Approuvée
2023-19	Levée des réserves adossées au quitus financier et comptable donné à SOGAREL SAS au titre de la concession 2009-2019	Approuvée
2023-20	Avis du SMALIM sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille (MEL)	Approuvée
2023-21	Décision modificative n°1 de l'exercice 2023	Approuvée